

Gradignan, le 25 novembre 2023

Agressions, divulgations d'identités, menaces de représailles, menaces de mort, ... voilà ce que subissent ces derniers jours les personnels de la brigade QI/QD.

Le 15/11/2023, un surveillant de la brigade QI/QD informe par écrit qu'un détenu du quartier d'isolement a eu accès aux observations le concernant ainsi qu'aux identités des agents de la brigade.

Ces informations confidentielles révélées à l'ensemble des détenus présents au QI, seront notamment retrouvées placardées dans une autre cellule de ce même quartier comme le précise plusieurs comptes rendus d'incident.

En réalisant une première audience avec le détenu, la directrice du bâtiment-A mettra définitivement en danger cet agent. **En effet, cette dernière lui divulguera les raisons pour lesquelles la proposition de levée d'isolement du 10/11/2023 a été annulée.**

Cette même directrice avait précipitamment mis en avant une amélioration du comportement de cet individu, n'hésitant pas à préciser qu'il avait appris à gérer sa frustration et à adopter un bon comportement envers le personnel...



Cette conduite irréfléchie aura pour conséquence des menaces de représailles sur les enfants de l'agent. Menaces confirmées par un autre collègue dans un compte rendu professionnel daté du 21/11/2023 :



« on touche pas ma liberté... Il va payer pour ça, je vais me débrouiller pour avoir l'adresse de l'école de ses gosses... »

Suite à ce nouvel écrit, une autre mauvaise décision sera prise en mettant en place une gestion menottée du détenu.

Ce dernier précisera au cours d'une seconde audience :

« ... depuis petit j'ai un problème avec l'uniforme, vous n'êtes pas prêts, je vais enculer un surveillant. Je vais juste attendre qu'il soit devant moi et je vais l'étrangler ».

Concernant notre collègue, aucune mesure de protection et aucun accompagnement psychologique ne lui seront proposés.

→

Que penser également de la gestion des agressions subies dernièrement par la gradée du QI/QD ?

Première agression

En effet, le 21/11/2023, cette dernière fera l'objet d'une agression à caractère sexuel particulièrement violente. Son agresseur ne sera sanctionné qu'à 21 jours de quartier disciplinaire alors qu'une peine de 30 jours aurait pourtant été plus en adéquation avec la gravité des faits.

Après cette première agression, la 1ère surveillante exprimera à la direction locale son inquiétude sur la tension grandissante au sein du quartier d'isolement et la dégradation de la situation. Elle indiquera également se sentir menacée.

Le 24/11/2023, lors du repas du midi, un troisième individu, toujours hébergé au QI, menacera un officier en tenant les propos suivants :

« ... il va y avoir du sang qui va couler, je vais brancher des câbles sur la porte, je vais attraper ta tête par la trappe et je vais te massacrer, je vais faire ici une vraie boucherie ».

Ce détenu extrêmement virulent, s'opposera physiquement à la fermeture de la trappe et une intervention sera nécessaire pour mettre un terme à cet incident.

Suite à cet événement grave et inquiétant, aucun dispositif particulier ni consigne claire de la part de la directrice ne seront décidés.

Deuxième agression

Malheureusement, comme elle l'avait pressenti,

la première surveillante subira une nouvelle agression ce même jour lors du repas du soir en recevant de l'eau brûlante sur le visage.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, cette nouvelle agression aurait largement pu être évitée si des mesures avaient été prises en amont.

Malheureusement, tous ces faits mettent clairement en lumière toute une gamme de mauvaises décisions dont le dénominateur commun n'est autre que la responsable du bâtiment-A et accessoirement référente locale du PNLV (Plan national de lutte contre les violences).

L'UFAP UNSa Justice ne peut que s'interroger sur sa capacité à gérer un tel bâtiment.

L'UFAP UNSa Justice exige le transfert sans délai des trois individus

L'UFAP UNSa Justice exige une sanction maximale pour l'agresseur

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place de mesures concrètes de protection envers les agents menacés

D'ores et déjà, l'UFAP UNSa Justice accompagne les agents dans leurs démarches administratives et judiciaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE, UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !



L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux Gradignan